PROJET DE LOI

adopté

## SÉNAT

le 20 novembre 1969.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

## PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'Accord franco-suisse concernant la station d'épuration des eaux usées des régions de Bâle et de Saint-Louis-Huningue.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit:

Sénat: 20 et 43 (1969-1970).

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord francosuisse concernant la station d'épuration des eaux usées des régions de Bâle et de Saint-Louis-Huningue, signé à Paris le 23 septembre 1968, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 novembre 1969.

Le Président, Signé: Alain POHER.

<sup>(1)</sup> Voir le document annexé au n° 20 (1969-1970), Sénat.